

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 juin 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 10 et 11 juin 2013**

**2013 DJS 350** Demande de subvention auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) au titre du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) pour les travaux de mise en conformité des installations techniques du Parc des Princes (16e).

**M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2011 DJS 344, en date des 11 et 12 juillet 2011, approuvant le principe de mise en conformité des installations techniques du Parc des Princes (16<sup>ème</sup>) et les modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui demande d'approuver la demande d'une subvention auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) au titre du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) pour les travaux de mise en conformité des installations techniques du Parc des Princes (16e).

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 27 mai 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de demande d'une subvention auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) au titre du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) pour les travaux de mise en conformité des installations techniques du Parc des Princes (16e).

Article 2 : La recette correspondante sera constatée sur les crédits inscrits au budget d'investissement de la Ville de Paris, sur la mission 88000-99, nature 1321, rubrique 40.